

PARTIE 1

UN MONDE HABITÉ PAR LE TOURISME : ENJEUX ET PROCESSUS

Comment définir le tourisme ? Comment l'espace touristique mondial est-il devenu ce qu'il est, alors que le Monde est désormais l'environnement de tous les lieux et qu'il n'est plus possible de penser géographiquement sans ce niveau d'échelle ? Dans quelle mesure le Monde touristique est-il spatialement différencié ? Existe-t-il en même temps des principes, des valeurs, des imaginaires, des pratiques qui, dans le tourisme, sont communs au Monde ? Ce sont ces questions qui structurent la première partie de l'ouvrage et qui permettent de faire passer le tourisme de l'évidence au problème.

Penser le tourisme peut débuter en effet par un acte consistant à bousculer certaines idées reçues. Or, la première question que l'on peut se poser est celle qui concerne la définition de ce phénomène sociétal, notamment du point de la géographie. Il ne suffit pas d'affirmer que le tourisme est une mobilité géographique pour que le problème soit totalement résolu, et c'est même paradoxalement l'inverse tant les confusions prolifèrent. L'enjeu définitionnel passe ainsi par un effort théorique sur les principes qui sont au fondement du tourisme. C'est pourquoi nous avons cherché dans le premier chapitre à faire émerger les propriétés (caractères propres) du phénomène touristique, afin de discriminer ce qui relève du tourisme de ce qui doit en être écarté, tout en montrant les limites floues qui peuvent prévaloir pour certaines réalités. Olivier Lazzarotti arrime alors le phénomène touristique à la problématique de l'habiter, en plaçant la focale sur la cohabitation mise en jeu à travers les pratiques et lieux du tourisme. Habiter touristiquement le monde, sinon le Monde, c'est fondamentalement cohabiter, arranger l'espace pour faire avec les autres, que ces derniers soient momentanément touristes ou résidents « permanents ».

La démonstration que le tourisme est constitué d'éléments à la fois génériques et spécifiques n'empêche pas la diffusion de discours qui contribuent à entretenir les approximations, alimentées par une grande diversité d'acteurs. C'est ce que montre Virginie Chasles à travers le « tourisme médical », le mal nommé tirant parti d'une confusion à partir des différentes manières d'appréhender la récréation et les questions relatives au corps, la dimension corporelle tenant une place centrale dans les pratiques touristiques. Hélène Pébarthe-Désiré revient quant à elle sur une autre confusion courante, celle qui s'est construite autour du « tourisme d'affaire », autre formule contradictoire avec les fondements de la pratique touristique, mais qui désigne aussi des porosités ou au moins des coprésences, notamment à travers la valorisation conjointe des lieux par des acteurs qui ne s'inscrivent pas tous dans le même champ.

Ce sont au fond les processus qui finissent par nous éclairer définitivement sur les distinctions qui se sont construites entre différentes pratiques, y compris mobilitaires : le tourisme s'est précisément distingué de la sphère thérapeutique et de la sphère du travail, en subvertissant la première et en contestant la seconde. C'est ce que montre Jean-Christophe Gay en revenant sur la diffusion mondiale du tourisme et ses principaux ressorts, et Isabelle Sacareau en analysant les différents « systèmes touristiques » qui ont eux-mêmes fabriqué le Monde touristique. Dans ces systèmes touristiques qui n'ont pas fait que se succéder, la

Côte d'Azur tient une place singulière, que l'on peut appréhender comme un « moment de lieu », un jalon dans la géographie et l'histoire mondiales du tourisme (Jean-Christophe Gay). Aujourd'hui, le Monde entier est touristique et Philippe Violier en analyse l'organisation à travers les mobilités que les touristes mettent en œuvre. Cette trame révèle alors un Monde différencié, marqué par d'importantes disparités qui s'expliquent par des métriques variées, autrement dit par les différentes manières dont les individus font avec la distance, à travers les dimensions matérielle et idéale, ce que désigne assez bien la notion de « prise ». La mondialisation touristique ne produit pas un espace homogène, pour autant, cela n'empêche pas certaines valeurs et normes, de gagner en universalité ou en tout cas de servir de référents par rapport auxquels les acteurs ont tendance à se positionner, y compris en questionnant leur légitimité. C'est le cas du « développement touristique durable » appréhendé par Sylvine Pickel-Chevalier qui montre les difficultés à saisir un paradigme très prégnant dans les représentations d'un nombre croissant d'acteurs, mais qui s'organise en différentes mouvances dont la cohérence peut être interrogée. La normalisation du « développement durable » qui imprègne le champ du tourisme, n'empêche pas les controverses autour de l'application de certains de ses principes : dans quelle mesure un lieu du « tourisme de masse » peut-il être développé « durablement » ? Les réponses pourront varier à l'aune des significations que les acteurs associent à la « durabilité ».

CHAPITRE 1

Penser le tourisme pour en construire la définition

Vincent Coëffé

Alors que Jean Viard nous avait invités dans les années 1980 à « penser les vacances » (1984), une manière de signifier que ce temps social devait pouvoir être saisi par la connaissance distanciée, il convient de poursuivre l'effort, en pensant aussi le tourisme, y compris en renouvelant certaines approches.

Définir le tourisme est un enjeu important mais qui pose un certain nombre de défis. La mondialisation du phénomène, entre homogénéisation (notamment à travers la production d'objets génériques comme le musée, le *shopping mall*, le parc à thème, etc.) et différenciation (notamment par hybridation culturelle), en multiplie les visions même si celles-ci peuvent connaître des convergences. Par ailleurs, et les deux dynamiques sont plus ou moins connexes, le tourisme peut à la fois être appréhendé comme un champ, c'est-à-dire comme un système autonome organisé par des éléments qui interagissent tout en occupant des positions hiérarchisées (par exemple en termes de pouvoir), mais aussi comme un monde qui informe d'autres réalités sociales, d'autres champs. Cette configuration contribue à entretenir les confusions ambiantes à l'endroit du tourisme qui sert à qualifier un spectre toujours plus large de pratiques mobilitaires, d'actions qui engagent la mobilité géographique mais dont le sens peut pourtant considérablement varier, jusqu'à poser un problème de cohérence. Qui sont les acteurs prenant en charge la définition du tourisme et quelle place occupent-ils dans le champ touristique ? Quelles sont les limites des définitions disponibles et quels sont les concepts qui pourraient nous permettre de le penser différemment ?

Nous avons en effet besoin de définir le tourisme autrement qu'en extension (la liste des éléments qui le composent), si bien qu'une définition en compréhension (par des propriétés) s'avère être nécessaire. Dans ce contexte, la « dé-routinisation » (rupture plus ou moins radicale avec les routines) ou encore le « déplacement » par exemple, sont-ils encore opératoires ?

I. LE PROBLÈME DE LA DISTINCTION ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

La définition du tourisme s'inscrit dans la production de connaissances mais reste problématique, surtout depuis que ce phénomène est régulièrement saisi à travers des approches doctrinales, y compris dans le monde scientifique.

A. Les définitions institutionnelles

Le mot « tourisme » témoigne de la circulation d'idiomes entre différents pays d'Europe, notamment l'Angleterre et la France. Le vocable « *tourist* » apparaît en 1800, à partir du

français « tour », puis donne naissance au « touriste » en 1816. Stendhal consacre le mot avec son livre *Mémoires d'un touriste* paru en 1838. Quant au vocable « tourisme » (1841), il provient de l'anglais « *tourism* » apparu en 1811, et désigne la pratique consistant à voyager pour son plaisir, sentiment qui suscite la réprobation de l'univers savant : plusieurs dictionnaires (Littré, Larousse, etc.) parlent en effet dans les années 1870, d'un voyage qui propulse les individus dans le « désœuvrement » (Urbain, 1993, p. 31). Ce voyage suppose un *tour*, une mobilité temporaire même si elle peut être de longue durée (plusieurs mois voire plusieurs années) et en forme de boucle puisque le touriste revient vers le lieu qu'il a mis à distance (Deprest, 1997).

Le tourisme comme phénomène mondialisé est aujourd'hui signalé par l'existence d'une institution « internationale », l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Il s'agit d'une agence spécialisée de l'Organisation des Nations Unies qui a un rôle prescriptif dans l'harmonisation des outils de mesure du tourisme à l'échelle du Monde. Instance légitime pour définir le tourisme, elle fixe un certain nombre de critères qui sont autant de référents dans l'activité des entreprises, des institutions, mais aussi des chercheurs impliqués dans les différentes disciplines scientifiques. Dans un contexte de multiplicité des formes de mobilité, l'OMT a cherché à proposer un ordre, une grille de lecture pour les distinguer (voir encadré ci-dessous).

Les définitions du tourisme par quelques grandes institutions

Définition par l'OMT

Le tourisme est défini comme l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. L'utilisation de ce concept, suffisamment large, permet d'identifier aussi bien le tourisme entre différents pays qu'à l'intérieur d'un même pays. Le terme « tourisme » couvre toutes les activités des visiteurs incluant à la fois les « touristes » (visiteurs qui passent la nuit) et les « visiteurs de la journée » (excursionnistes).

Classification du motif de la visite (ou voyage) en grands groupes pour le tourisme récepteur, émetteur et interne :

1. Loisirs, détente et vacances
2. Visites à des parents et amis
3. Affaires et motifs professionnels
4. Traitement médical
5. Religion/pèlerinage
6. Autres

Définition par l'INSEE

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

(<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1094>)

Définition par le Ministère en charge du tourisme

Le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs ». Tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs.

La définition de l'environnement habituel peut différer selon les pays. Elle consiste à adapter, au contexte national, les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qui prennent en compte le lieu de résidence des individus, leur lieu de travail, la fréquence de certains déplacements vers un même lieu ou la distance parcourue. Ces recommandations sont destinées à ne pas considérer tous les déplacements comme des déplacements touristiques : comme les déplacements quotidiens du domicile vers le travail par exemple. Cependant, conventionnellement, la traversée d'une frontière induit que l'on quitte son environnement habituel, de la même façon les résidences secondaires sont considérées systématiquement hors de l'environnement habituel.

La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

(https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/definitions.html)

La définition de l'OMT est reprise par les grandes institutions françaises, qu'il s'agisse de l'INSEE ou du Ministère en charge du tourisme (au début de l'année 2017, le tourisme est partagé entre le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International).

Les acteurs institutionnels s'accordent ainsi sur le principe selon lequel le tourisme implique une mobilité géographique singulière puisqu'elle s'opère « *en dehors de l'environnement habituel* », ce qui permet de la différencier des « *déplacements quotidiens du domicile vers le travail* » (Ministère en charge du tourisme). À l'autre pôle, la définition de l'OMT permet de différencier le tourisme de la migration, cette dernière supposant une mobilité « définitive » contrairement à la première qui est temporaire.

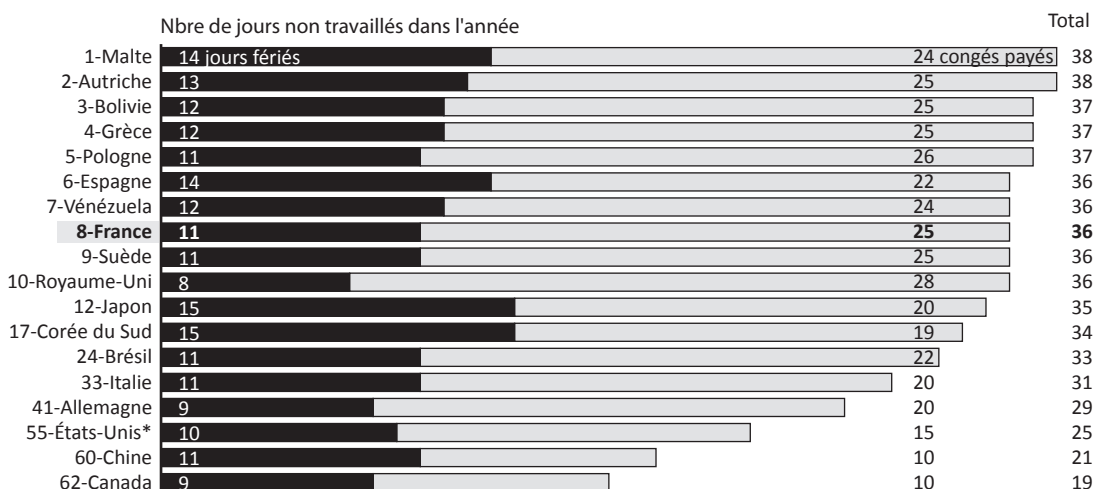
Mais la définition proposée par l'OMT pose un certain nombre de problèmes. Une première limite réside dans le fait que la focale est surtout calée sur le franchissement de frontière, sous-estimant les mobilités « touristiques » à l'intérieur des États qui peuvent être considérables comme en Chine (Taunay, 2011) ou en Inde. Pour ce dernier pays par exemple, les visites touristiques à l'actif des ressortissants indiens à l'intérieur de leur espace national sont passées de plus de 66 millions en 1999 à plus de 850 millions en 2011 (Sacareau, Taunay, Peyvel, 2015). Nous pourrions objecter que l'OMT se cale sur le franchissement de frontière comme un indicateur d'altérité. Mais ce principe ne fonctionne que très imparfaitement comme le montrent certaines mobilités quotidiennes pratiquées entre la France et la Suisse par exemple, à travers lesquelles certains individus entretiennent une familiarité avec des lieux « internationaux ». À l'inverse, des mobilités pratiquées à l'intérieur de la Chine ou de l'Inde peuvent engager les individus dans une confrontation avec une forte altérité et une rupture intense avec les routines, une situation qui neutralise toute confusion possible avec les loisirs pratiqués dans la familiarité (Violier, 2016). Les flux du tourisme interne, par agrégation de tous les pays du Monde, seraient en fait dix fois supérieurs à ceux du tourisme « international », même si cette mesure doit être prise avec précaution tant l'identification

des populations concernées et les définitions construites pour les qualifier peuvent varier d'un acteur institutionnel à un autre : « tourisme intérieur », « tourisme domestique », etc. sont autant de désignations qui ne recouvrent pas les mêmes réalités et qui rendent difficile le travail comparatif à l'échelle du Monde. Le problème se creuse un peu plus s'agissant des diasporas ou des migrants qui reviennent temporairement dans le pays d'origine pour les vacances et qui ne sont pas dotés d'un passeport national : « *selon le pays qui effectue le comptage des entrées ou des sorties aux frontières, ces touristes sont comptabilisés tantôt parmi les touristes "internationaux", tantôt comme une catégorie à part, entre dedans et dehors. C'est le cas par exemple des résidents marocains à l'étranger ou RME (selon la terminologie marocaine) qui sont environ 1,3 million à se rendre au Maroc pendant l'été. Pour la France, ce sont des travailleurs immigrés en déplacement. Pour l'OMT, ce sont des touristes internationaux. Mais pour le Maroc, ce sont des nationaux de retour au pays* » (Sacareau, Taunay, Peyvel, 2015, p. 16). En outre, en plaçant la focale sur le franchissement de frontière, l'OMT prend en compte le nombre de séjours, au détriment de la durée de séjour. Ce choix permet certes à un pays comme la France de célébrer pour le moment son premier rang mondial, mais il peut gonfler artificiellement un phénomène : « *la moitié de ces séjours en France, même s'ils comportent au moins une nuitée, ne durent pas plus de 24 h* », ce qui n'est pas sans effet sur les manières de consommer par exemple (Terrier, 2015, p. 311).

Ensuite, et nous venons de le suggérer en creux, le critère de la durée pris en compte par l'OMT dans la mesure du tourisme, reste peu pertinent : les touristes à la différence des excursionnistes sont des « *visiteurs qui passent la nuit* », mais leur mobilité ne doit pas dépasser une année. Or, cette échelle temporelle est très dilatée, notamment du côté du seuil haut cette fois (le seuil bas étant la nuitée donc), au regard de la législation sur les congés payés même si celle-ci peut être variable selon les États du Monde, caractéristique que l'on retrouve d'ailleurs concernant les jours fériés (voir figure 1 ci-dessous). Au Canada en 2011, les salariés avaient droit à 10 jours de congés payés par an quand les salariés autrichiens bénéficiaient de 25 jours de congés payés. On comptait à la même date 8 jours fériés au Royaume-Uni mais 14 en Espagne. Par ailleurs, l'ancienneté dans l'entreprise peut constituer un critère légal pour faire varier le nombre de congés payés, comme c'est le cas aux États-Unis par exemple. Le droit aux congés payés ne signifie d'ailleurs pas que cette enveloppe de temps soit effectivement « consommée » par les salariés : au Japon, à peine la moitié des salariés avaient pris la totalité de leurs congés payés en 2013 et certains n'avaient même pris aucun jour de congé (Vaulerin, 2015). Quant aux jours fériés, ils peuvent être travaillés et payés selon la législation en vigueur dans les différents pays du Monde. Nous pourrions ajouter enfin que le « visa tourisme » régule le champ des possibles pour les touristes : or, celui-ci est octroyé pour une durée limitée qui n'excède pas 3 ou 6 mois selon les pays. Au total donc, la durée des congés payés ajoutée à celle des jours fériés ne dépasse pas une trentaine de jours si bien que l'horizon d'une année paraît bien lointain. Ce critère tel qu'il est défini ne permet pas de distinguer la mobilité touristique d'autres types de mobilité géographique comme un séjour d'étude de 6 mois ou un an à l'étranger par exemple.

Figure 1 : Nombre de jours de congés payés et de jours fériés dans quelques pays du Monde en 2011

La France dans le Top 10 des jours chômés... mais n'arrive qu'en 34e position avec les jours fériés



* pas de nombre de jours de congé payé minimum légal mais dans les faits les conventions collectives prévoient généralement 15 jours de CP

Source : www.lefigaro.fr, www.mercer.com

Le critère des « motifs » de la mobilité touristique est lui-même critiquable. La plupart des définitions insistent sur les raisons liées aux loisirs, aux affaires et « *autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité* ». L'OMT y ajoute la visite à des parents et amis, le traitement médical, la religion et le pèlerinage. Or, le lieu et les sociabilités s'inscrivent dans un champ de possibles restreint et souvent routinier dans le contexte des relations parentales (Duhamel in Violier (dir.), 2013). La capacité de choix est encore plus restreinte s'agissant des mondes religieux qui imposent leurs lieux de pratique (en islam par exemple, le pèlerinage au moins une fois dans sa vie à La Mecque fait partie des cinq piliers pour le croyant physiquement et financièrement apte à l'effectuer) et leurs pratiques des lieux (normes qui peuvent être très contraignantes dans les lieux de culte par exemple). Quant au « tourisme médical », la confusion est savamment entretenue (voir chapitre 3) au croisement du lieu où sont effectués les actes médicaux/chirurgicaux et qui peut aussi être une destination touristique à une autre échelle (un hôpital pour une opération dentaire mais situé à Prague), et les opérations effectuées sur le corps qui ne peuvent toutefois pas être assimilées à des soins associés au plaisir. Enfin, le « tourisme d'affaire », mal nommé (voir chapitre 4), est sans doute la mobilité géographique la plus contrainte : « *la détermination professionnelle conditionne l'ensemble* » si bien que « *la prise en charge (organisation comme financement) est assurée par l'entreprise ou l'employeur. [...] En cas d'accident, cela s'appellerait "un accident du travail", signifiant par-là la dimension fondamentalement professionnelle et non ludique de cette mobilité* » (Duhamel in Violier (dir.), 2013, p. 21). Certes des « moments » touristiques (y compris dans le cas des mobilités religieuses et médicales) peuvent surgir à l'intérieur d'une séquence dédiée à l'activité professionnelle, par exemple en étirant le

voyage avant ou après à travers des jours de congés. Une séquence « touristique » peut même être investie à travers la sphère du « temps libre » en fin de journée. Mais outre que ce temps social peut s'organiser là encore dans le cadre des sociabilités professionnelles et des contraintes hiérarchiques qui lui sont associées, nombre de situations professionnelles vont jusqu'à annuler ces possibilités, l'intensité du rythme de travail pouvant absorber presque totalement l'agenda d'individus tirant parti de l'éloignement de la sphère quotidienne pour s'investir encore un peu plus dans l'activité productive.

B. Tourisme et loisirs : une approche à travers le « spectre du temps libre » et la mobilité urbaine

Afin de tenter d'y voir plus clair dans la distinction entre des pratiques souvent analysées de manière confuse, il peut être heuristique de convoquer la théorie de Norbert Elias et Éric Dunning sur le « spectre du temps libre » (1986). Les deux sociologues partent en effet d'une distinction opératoire dans les sociétés « modernes », au moins « occidentales¹ », entre le travail professionnel et les activités qui sont effectuées dans le « temps libre ».

Dans les activités de loisir, « *tenir compte de soi* » aurait plus de poids que dans le travail professionnel. Mais si le loisir est englobé dans le temps libre, tout le temps libre n'est pas consacré au loisir qui suppose « *de plus larges possibilités de vivre l'expérience d'un plaisir personnel bref, vif et spontané que n'importe quelle autre activité publique. Elles représentent une sphère de vie qui, bien plus qu'aucune autre, place les individus en position d'opérer des choix individuels* » (*ibid.*, p. 135). Les activités de loisir « *fournissent toutes occasions d'éprouver une montée agréable d'émotions, une excitation [que les individus] peuvent apprécier avec l'approbation générale et en toute bonne conscience* » (*ibid.*, p. 135).

Alors que les activités de loisir peuvent être envisagées de manière articulée avec les activités de travail, les premières ne sont pas de simples « auxiliaires » des secondes car s'il s'agissait seulement de se soulager de la fatigue physique, le loisir pourrait alors consister à aller « *se mettre au lit* » (*ibid.*, p. 125) plutôt que d'aller au spectacle, assister à un match de football, ou se déplacer plusieurs jours en dehors de son environnement habituel.

En fait, selon Elias et Dunning, les activités de loisir de la société « moderne » ne peuvent être appréhendées en dehors du processus de civilisation, défini comme « *le développement croissant et la complexification, parfois paradoxale, des autocontraintes : en d'autres termes, la tendance à une maîtrise sans cesse plus raffinée et nuancée de soi-même* » (Delmotte, 2012, p. 58). Elias et Dunning précisent que « *les activités routinières de la vie quotidienne, publique ou privée, exigent que les individus contrôlent avec une relative fermeté leurs humeurs et leurs pulsions, leurs affects et leurs émotions, alors que les activités de loisir leur permettent, en général, d'aller et venir plus librement dans un monde imaginaire, précisément créé par ces activités et qui, d'une certaine manière, rappelle une réalité de non-loisir [...]* » (*ibid.*, p. 124).

La routine implique dans la vie quotidienne que les individus accomplissent la plupart de leurs activités « *en suivant des recettes réduites à des habitudes automatiques ou à des platitudes non questionnées* », des savoirs qui supposent une « *régularité des événements dans le monde externe* » (Schütz, 1998, p. 35), comme prendre le métro à la même station et à la même heure quotidiennement pour se rendre au même endroit. Les activités routinières s'enchâssent dans l'*habitus*, qui renvoie selon Pierre Bourdieu, à des « *dispositions acquises,*

1. L'« Occident » est pris au sens de l'Europe et ses projections dans le Monde. Voir Jacques Lévy, 1997.